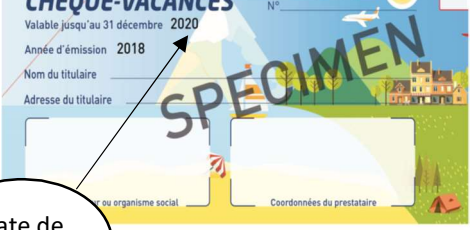




Amis de l'Instruction Laïque d'Eyguières

Dispositifs Collégien de Provence, e-PASS-JEUNES, ancv, pass'sport

Saison 2021 2022

 21/22	Le moyen de paiement COLLEGIEN DE PROVENCE est admis pour le règlement des inscriptions aux activités. Il n'est valable que pour les collégiens dont le nom est porté sur la carte. La carte donne droit à un montant maximum de 100 € Il faut inscrire sur le bulletin d'inscription - Le QR Code de la carte - La date de naissance du collégien - Le montant à débiter choisi par l'adhérent
	Le moyen de paiement e-PASS JEUNES est admis pour le règlement des inscriptions aux activités sportives. Il n'est valable que pour les lycéens, les apprentis, les élèves et étudiants du sanitaire et du travail social ainsi que les stagiaires de la formation dont le nom est porté sur la carte. La carte donne droit à un montant maximum de 20 € pour la licence sportive Il faut inscrire sur le bulletin d'inscription - Le QR Code de la carte - La date de naissance de la personne concernée - Le montant à débiter (20 €)
 Date de validité 2017	ancv CHEQUE-VACANCES : Un titre présenté sous forme de chéquier nominatif valable pour toutes les <u>activités sportives et culturelles</u> Utilisable par toute la famille du bénéficiaire Présenté sous forme de coupures de 10, 20, 25 et 50€ Les e-Chèque-Vacances papier ne sont pas autorisés Attention aux dates de validité
	ancv COUPON SPORT : Valable pour toutes les <u>activités sportives + la danse</u> Un titre présenté sous forme de chéquier nominatif Utilisable par toute la famille du bénéficiaire Présenté sous forme de coupures de 10, 15 et 20€ Attention aux dates de validité
 Valable uniquement pour les activités sportives	Le Pass'Sport est une nouvelle allocation de rentrée sportive de 50 euros par enfant pour financer tout ou une partie de son inscription dans une association sportive et s'adresse aux enfants de 6 à 17 ans révolus au 30 juin 2021. Les familles éligibles au Pass'Sport reçoivent durant l'été 2021 un courrier du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, les informant qu'elles bénéficient de cette aide de 50€ par enfant. Elles doivent présenter ce courrier, avant le 31 octobre 2021, au moment de l'inscription dans l'association sportive de leur choix pour bénéficier d'une réduction immédiate de 50 € sur le coût de l'adhésion et/ou de la licence.
Le CUMUL des dispositifs est possible	